



# Prêts sans intérêt destinés au financement des véhicules de tournées

J'entreprends en Bourgogne®

## Objectif

Favoriser la desserte commerciale en milieu rural.

## Bénéficiaires

Entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers de Côte-d'Or ou à la C.C.I de Beaune ou Dijon, dont le siège social est situé dans une commune de moins de 10 000 habitants, qui assurent un service de portage dans le domaine alimentaire.

## Conditions d'éligibilité

- Acquisition ou renouvellement d'un véhicule de tournées pour le commerce de première nécessité.
- Le dossier doit être déposé avant la réalisation de l'investissement.

## Montant et caractéristiques

L'aide financière, créée par le Conseil Général de la Côte-d'Or, consiste en un prêt sans intérêt dont le montant est égal à 30% avec un plafond de 15 000 € du coût d'acquisition hors taxes du véhicule, augmenté éventuellement de la valeur des aménagements nécessaires à la pratique de l'activité exercée.

## Modalités

- Pour bénéficier de ce prêt à taux 0, l'intéressé devra remplir un dossier type de demande avant d'acquérir le véhicule ;
- Il devra également réunir les documents suivants :
  - × Comptes de résultats et bilans des deux derniers exercices,
  - × Comptes de résultat prévisionnels des deux années suivantes,
  - × Facture pro-forma du véhicule et éventuellement les devis des aménagements intérieurs,
  - × Photocopie des diplômes et certificats de travail.
- L'intéressé devra ensuite retourner l'ensemble du dossier au Pôle Développement des Entreprises et des Territoires de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Bourgogne - Section Côte-d'Or qui transmettra, pour examen, à la Commission Technique du Conseil Général de la Côte-d'Or.

## En savoir plus :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Bourgogne

Section Côte-d'Or

65-69 rue Daubenton - BP 37451

21074 DIJON Cedex

Tél. : 03.80.63.13.53 - Fax : 03.80.36.27.87 - Mail : cemi@cma-21.fr

Conseil  
Général  
www.cotedor.fr



Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat

Région  
Bourgogne